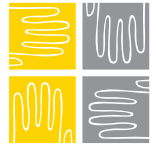


Conserver la santé

Profiter des examens de dépistage
et de prévention

Avec les migrants pour les migrants

Les guides sanitaires interculturels dans le land de Hesse



Un guide destiné aux migrantes et aux
migrants du land de Hesse



Impressum

Gesundheit erhalten – Früherkennungsuntersuchungen und Vorsorgeleistungen in Anspruch nehmen. Ein Leitfaden für Zuwanderinnen und Zuwanderer in Hessen.

Herausgeber:

Hessisches Sozialministerium
Abteilung IV – Arbeit, Soziales, Integration
Dostojewskistraße 4, 65187 Wiesbaden
Internet: www.sozialministerium.hessen.de
E-Mail: Wiebke.Schindel@hsm.hessen.de

BKK Landesverband Hessen
Referat Prävention / Leistungen
Stresemannallee 20, 60596 Frankfurt am Main
Internet: www.bkk-hessen.de
E-Mail: Michael.Pufahl@bkk-hessen.de

Konzeption, Inhalt und Erstellung:

Ethno-Medizinisches Zentrum e.V. (EMZ)
Königstraße 6, 30175 Hannover
E-Mail: ethno@onlinehome.de | Internet: www.ethno-medizinisches-zentrum.de

Redaktion: Dr. Matthias Wienold, Ramazan Salman, Eva Schwarz, Martin Müller
Übersetzung: Dolmetscherdienst – Ethno-Medizinisches Zentrum e.V.

Gestaltung: eindruck (Gestaltung und Werbung), Hannover
Satz: Bernd Neubauer, Waake bei Göttingen

Wenn in diesem Wegweiser Personengruppen benannt sind, wird im Folgenden die männliche Schreibweise verwendet. Es sind aber weibliche und männliche Personen gleichermaßen gemeint. Dies geschieht aus Gründen des besseren Leseflusses und ist nicht als diskriminierend zu verstehen.

Alle Rechte vorbehalten. Das Werk ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung in anderen als den gesetzlich zugelassenen Fällen bedarf deshalb der vorherigen schriftlichen Genehmigung der Herausgeber. Dieser Wegweiser ist in folgenden Sprachen erhältlich: Albanisch, Arabisch, Deutsch, Englisch, Französisch, Griechisch, Italienisch, Kurdisch (Kurmanci), Persisch (Farsi), Polnisch, Russisch, Serbokroatisch, Spanisch, Türkisch, Vietnamesisch.

Stand: Mai 2008

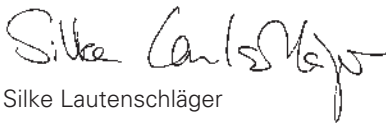
Salutation

Chère lectrice, Chèr lecteur,

L'objectif de ce guide est de vous informer sur les possibilités que vous offre le système de santé allemand et de vous expliquer comment, avec un peu d'initiative, vous pouvez vous-même faire quelque chose pour votre santé. Au-delà de l'information, nous avons à cœur que vous profitiez réellement des offres variées de dépistage et de prévention.

Certaines mesures destinées au maintien de votre santé doivent être renouvelées à intervalles réguliers. Au début de chaque année, nous vous recommandons de noter dans votre agenda les «examens de santé» devant avoir lieu. Vous constaterez que cette première étape vous donnera un sentiment de sécurité et améliorera votre qualité de vie.

Depuis 2006, le projet modèle «avec les migrants, pour les migrants – guides interculturels de santé du land de Hesse» permet de concrétiser une promotion de la santé plurilingue et sensible aux différentes cultures. Avec nos nombreux partenaires, nous nous engageons avec sérieux afin que tous les gens vivant dans le land de Hesse aient un accès égal au secteur de la santé. Nous espérons que cette brochure apportera une contribution durable pour que les migrants et leurs enfants puissent vivre et grandir en bonne santé et dans les meilleures conditions.



Silke Lautenschläger
Ministre des affaires sociales
du land de Hesse



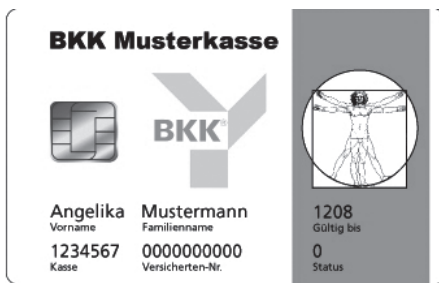
Jürgen Thiesen
Président Directeur Général
de la fédération des caisses maladie
du land de Hesse

Sommaire

1. Prestations de la caisse légale d'assurance maladie	4
Examens de dépistage du cancer	5
Examen de contrôle de la santé	6
Examen de dépistage et de prévention pendant et après la grossesse	6
Examens des enfants	8
Examens des jeunes	13
Vaccins	14
Consultations dentaires	16
Prestations pour la promotion d'un mode de vie sain	17
2. Examens de dépistage et de prévention pour les personnes sans couverture d'assurance maladie légale	18
Prestations selon la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile	18
Prestations selon le Code allemand de la sécurité sociale XII (aide sociale)	19
3. Glossaire	20
4. Adresses	26

1. Prestations de la caisse légale d'assurance maladie

En tant que membre d'une caisse légale d'assurance maladie vous avez droit à *des examens de dépistage* (tous les termes en italique sont expliqués dans le glossaire) et de prestations de *prévention*. Selon votre âge et votre sexe vous avez droit à différents examens gratuits.



A chaque examen de dépistage et de prévention, vous devez apporter votre *carte d'assuré*. Vous n'avez pas à payer de redevance de *cabinet médical*.

Remarque importante:

En plus des examens de dépistage et des mesures de prévention, l'assurance maladie légale propose une gamme de prestations très vaste. Pour avoir accès à certaines de ces prestations, les assurés doivent toutefois contribuer et payer des suppléments. Le montant de ces suppléments est calculé à partir d'une limite de charge individuelle. Pour les femmes malades chroniques, nées après le 1er avril 1978 et pour les hommes malades chroniques, nés après le 1er avril 1962, la limite de charge individuelle baisse, lorsqu'ils se sont fait expliquer les possibilités respectives des examens de dépistage. Prochainement un «passeport de prévention» doit être établi afin de prouver que cet entretien de conseil a bien eu lieu. Ce n'est que lorsque vous pouvez prouver à votre caisse d'assurance maladie qu'un tel entretien de conseil a vraiment eu lieu que vous pourrez économiser de l'argent. Pour plus d'informations à ce sujet adressez-vous à votre médecin ou à votre caisse maladie.

Examens de dépistage du cancer

Les femmes ont droit à partir de l'âge de:

- 20 ans à un examen annuel de dépistage du *cancer*,
- 30 ans à un examen annuel du sein et de la peau
- 35 ans à un examen de la peau au rythme de tous les deux ans
- 50 ans à un examen annuel de dépistage du cancer de l'intestin et
- 55 ans à une *coloscopie* (deux examens dans un intervalle de 10 ans).

En plus, dans le land de Hesse, toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans sont invitées personnellement et par écrit à passer tous les deux ans une *mammographie-screening*. L'examen a lieu dans les soi-disant *unités de screening*.

Les hommes ont droit à partir de l'âge de:

- 35 ans à un examen de la peau au rythme de tous les deux ans
- 45 ans à un examen annuel de la prostate, des parties génitales
- 50 ans à un examen de dépistage annuel du cancer du colon et
- 55 ans à une coloscopie (deux examens dans un intervalle de 10 ans).



Examen de contrôle de la santé

Tous les deux ans, les femmes et les hommes à partir de 35 ans ont droit à un examen de contrôle de la santé qui doit avant tout servir à dépister des maladies fréquentes telles que les *maladies cardiovasculaires*, les maladies des reins et le *diabète mellitus* (diabète sucré).



Pendant l'examen de contrôle, au cours d'un entretien détaillé, le médecin explique au patient les risques individuels de santé existant en raison de maladies préalables et des habitudes de vie. La tension artérielle et le pouls sont mesurés, on ausculte le cœur et les poumons et on procède à une prise de sang et à une analyse d'urine.

Examen de dépistage et de prévention pendant et après la grossesse

Pendant la grossesse il y a des examens de dépistage pour les futures mamans et l'enfant à naître.

En font entre autres partie:

- Examen de *diabète de la femme enceinte* pour la femme (test urinaire)
- Examen de *gestose* (contrôle régulier de la tension artérielle, test urinaire et examen des tissus en raison d'*œdèmes*)
- Echographie (constatation des mesures du corps de l'enfant, de la date de naissance prévisible et du développement de l'enfant dans le ventre de la mère)
- Examen cardiotocographique (CTG) (enregistrement de l'activité de contractions et des battements du cœur de l'enfant)

En plus des examens de dépistage proposés, les examens de prévention sont très importants pendant la grossesse. Font partie des prestations de prévention médicales entre autres l'examen de *rubéole* de la femme enceinte (analyse de sang) ainsi que le conseil et l'information sur certains risques de santé que la femme et l'enfant peuvent encourir pendant la grossesse et après l'accouchement. Pendant cette période, les sage-femmes proposent également conseil et information.

Pendant la grossesse, au moment de l'accouchement et plusieurs semaines après la naissance chaque future maman a droit à un suivi assuré par le gynécologue et/ou la sage-femme. Dans le cas d'une grossesse normale, sans difficultés de santé, un examen médical une fois par mois suffit. A partir de la 32e semaine de grossesse, un examen est prévu tous les quinze jours, dans le cas du dépassement de la date de naissance un examen est même prévu tous les deux jours. Par ailleurs, la femme enceinte devrait consulter le dentiste dans le 4e et dans le 8e mois de grossesse.



Important:

Dans le cadre des examens de grossesse, la femme reçoit le soi-disant passeport de maternité. Tous les résultats importants des examens ainsi que le déroulement de la grossesse y sont documentés. La femme enceinte devrait toujours porter ce passeport sur elle et l'apporter à toutes les consultations.

Examens des enfants

Les premières années de vie sont particulièrement importantes pour le développement de la santé d'un individu. Tout comme pour les adultes, il existe également des examens de dépistage et de prévention pour les enfants et les jeunes.

Examen screening de l'ouïe des nouveaux-nés

Dans le land de Hesse, on peut dépister dès le premier jour les troubles d'audition congénitaux des nouveaux-nés. Pour le développement normal du langage dans l'enfance, pour une maturation émotionnelle et sociale de l'enfant ainsi que pour son développement scolaire et professionnel ultérieur, la faculté de bien entendre est très importante. Au cours d'un test d'ouïe destinés aux nouveaux-nés, un appareil de mesure spécial permet de mesurer la capacité d'audition du bébé au cours d'un examen court, indolore et objectif. Celui-ci permet de dépister et de traiter à temps les diminutions de l'ouïe relativement fréquentes des nouveaux-nés. Entre temps, ces tests d'audition sont proposés dans pratiquement toutes les maternités et dans toutes les cliniques de nouveaux-nés du land. La participation aux tests est volontaire et ne se fait que sur accord par écrit

des parents. Si le test d'ouïe révèle un *résultat anormal*, un ou plusieurs autres examens seront nécessaires. Ces examens de contrôle ont lieu dans la même clinique. Si le résultat reste anormal, les tests de contrôle peuvent être effectués dans les CHU de Francfort ou de Marbourg (cf. liste d'adresses).

Si le bébé naît à la maison ou dans une maison de naissance, le test d'ouïe peut avoir lieu peu après la naissance dans un des CHU évoqués dans le cadre de la consultation screening. Pour ce faire, il faut fixer rapidement un rendez-vous de consultation après la naissance. Il faut toujours apporter une feuille de transfert du pédiatre ou du *médecin traitant* aux rendez-vous qui ont lieu au CHU.

Important:

En cas de résultat anormal du test d'ouïe dans l'établissement où a eu lieu la naissance, il faut fixer un rendez-vous le plus tôt possible dans un des deux CHU.

Examen	Moment	Lieu
U1	Directement après la naissance	A l'hôpital ou à la maison par la sage-femme
U2	Entre le 3e et le 10e jour de vie	A l'hôpital ou chez le pédiatre
U3–U9	7 examens jusqu'à la fin de la sixième année de vie (60e au 64e mois de vie)	Chez le pédiatre ou chez le médecin traitant

Examens U

Les «examens U» sont destinés à observer le développement physique et mental des nouveaux-nés et des enfants et à dépister et à traiter à temps les déficiences possibles du développement.

Les parents doivent s'informer auprès du pédiatre pour savoir quand les examens U1 à U9 doivent avoir lieu. Il est important que **chaque** examen de dépistage ait lieu à un moment précis du développement de l'enfant. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut déceler et traiter à temps des perturbations ou des maladies éventuelles.

KINDER-UNTERSUCHUNGSDIENST
KUNSTSTADTSCHULE
FÜR
HEILTE UND KRANKENKINDER

Name: _____
 Wohnort: _____
 Geburtsdatum: _____
 Geburtsort: _____
 Wohnort: _____

Prüfungstermin und -ort

U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9
2.-10. Lebensjahr	4.-6. Lebensjahr	7.-10. Lebensjahr	11.-19. Lebensjahr	21.-24. Lebensjahr	25.-30. Lebensjahr	31.-36. Lebensjahr	37.-44. Lebensjahr
SD	SD	SD	SD	SD	SD	SD	SD
SD	SD	SD	SD	SD	SD	SD	SD

Das Ergebnis erscheint in der Karte und in der Karte. Bitte geben Sie das Ergebnis an.

Prüfungstermin und -ort: _____
 Januar 2004

Important:

Il faut apporter la carte d'assuré et le *carnet-U* dans lequel le médecin inscrit les résultats des examens aux consultations. Comme il se peut que les enfants reçoivent les vaccins nécessaires dans le cadre des consultations U, il faut également apporter le *carnet de vaccination* . Il n'y a pas de redevance à payer pour cet examen.

La loi de protection de l'enfance

Cette loi oblige les parents à faire passer au bon moment les examens de prévention à leurs enfants. Ils peuvent choisir librement le médecin.

Après l'examen, il suffit d'envoyer un formulaire au centre de prévention du land de Hesse au CHU de Francfort, confirmant que l'examen respectif a bien eu lieu chez l'enfant (U4–U9). Des informations sur l'état de santé de votre enfant ne seront pas transmises.

Le centre de prévention constate pour quel enfant manque l'attestation de participation. Il rappelle la consultation aux parents.

Si au bout d'un autre rappel, l'enfant n'a toujours pas participé à l'examen, le bureau de la jeunesse compétent sera informé. Il proposera alors de l'aide aux parents et s'assurera que l'enfant concerné se porte bien.

Les frais d'examen sont pris en charge par les caisses maladie quand les examens ont lieu dans les phases prévues. Les enfants ont droit à ces examens. Vous trouverez les phases où ils doivent avoir lieu sur la page de titre du carnet de santé jaune, mis à votre disposition au moment de la naissance de l'enfant.



Examens d'entrée à l'école primaire dans la land de Hesse

L'examen d'entrée à l'école primaire est un examen médical pour tous les enfants juste avant la scolarisation. Avant le début de l'année scolaire, les parents reçoivent une lettre avec un rendez-vous pour faire consulter l'enfant par un médecin scolaire. En Hesse, l'examen est prescrit par la loi et doit contribuer à ce que les enfants soient suivis et stimulés selon leurs propres besoins à partir de la première classe.

Généralités sur l'examen médical scolaire

Le rôle de l'examen médical d'entrée à l'école primaire est de déceler des troubles de développement de l'enfant ainsi que des maladies permanentes ou des handicaps d'enfants en âge préscolaire. L'objectif est de réussir à déceler et de traiter à temps ces troubles et ces maladies. Le premier examen médical scolaire (dit «Screening-Untersuchung») doit permettre d'élucider si d'autres examens et aides médicaux, sociaux ou pédagogiques sont nécessaires.

Cela peut être le cas lorsque des

- troubles physiques, mentaux, ou psychiques de la santé ou encore
- des anormalités sociales sont constatées et/ou
- que des troubles menacent dans l'apprentissage à l'école.

Le médecin scolaire a un rôle de conseil – d'une part envers les responsables de l'éducation et d'autre part envers l'école.

Comment a lieu l'examen?

Pour le contrôle du développement physique, les enfants subissent une auscultation corporelle, tandis que pour le test des sens, ce sont les organes des sens qui sont examinés. Les tests de développement ont lieu pour examiner le développement de l'enfant.

Tâches spéciales des parents

Dans le cadre de l'examen médical d'entrée à l'école, les parents jouent un rôle central dans la consultation médicale et sociale. En tant que responsables de l'éducation et de la santé de l'enfant, ils peuvent parler avec le pédiatre compétent sur les autres mesures médicales à prendre. En cas de maladies psychiques et de comportements sociaux anormaux des enfants, les parents peuvent avoir recours à des aides adaptées auprès des autorités professionnelles et/ou des institutions correspondantes.

Les médecins scolaires fournissent une prestation de conseil préventif en expliquant au parent la prévention, la protection contre les infections et la protection de la santé. Les sujets permanents sont: la vaccination, l'incitation au mouvement/au sport, l'alimentation, les effets d'une consommation de médias à outrance (TV, jeux ordinateur etc.), les offres de conseil sur la guérison des problèmes d'élocution, le conseil d'éducation etc.

Le médecin scolaire peut considérer certaines mesures comment étant importantes et formuler les recommandations suivantes:

- Prise de contact avec un pédiatre ou un médecin de famille pour élucider les résultats médicaux, p.ex. pour compléter les vaccins,
- Prise de contact avec le service social du bureau de la jeunesse ou avec d'autres services sociaux,
- Présentation dans un centre de conseil sur l'éducation,
- Entretien avec le jardin d'enfants pour élucider les comportements anormaux,
- Participation à un groupe d'auto-assistance, au conseil pour les handicapés,
- Demande d'aide à l'intégration (aide scolaire en cas d'handicap physique, «assistant d'intégration»),
- Règlement du transport pour le trajet scolaire,
- Inscription dans un groupe de jeux ou de sport,
- Conseil par nutritionniste, participation à un cours de nutrition,
- Participation à un cours d'allemand supplémentaire pour l'enfant,
- Participation à un cours «Maman apprend l'allemand» pour la mère,
- Inscription dans une garderie ou autre mode de garde pour l'après-midi pour le soutien du développement scolaire, entre autres.

Examens des jeunes

Au début de la puberté, de nombreux changements physiques interviennent. L'examen J a lieu une fois chez les jeunes entre 13 et 14 ans.

Il est destiné à dépister et à traiter à temps les maladies qui peuvent mettre en danger le développement physique, mental et social du jeune. En outre, les comportements présentant un risque pour la santé comme p.ex. le fait de fumer, doivent être modifiés par le biais de mesures correspondantes. Les parents doivent veiller à ce que cet examen soit fait par le médecin traitant ou par le pédiatre. De nombreux pédiatres proposent une consultation spéciale pour les jeunes.



Pour les adultes

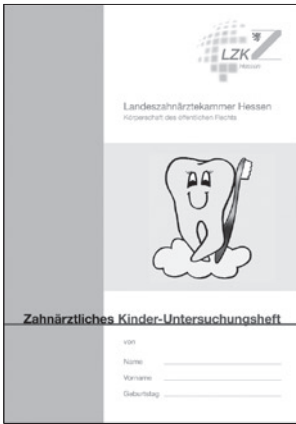
Même à l'âge adulte, les vaccins sont importants et peuvent protéger de certaines maladies. C'est pourquoi il convient de renouveler les vaccins de protection contre la diphtérie et le tétanos, la polio et l'hépatite B ou, au cas où ces vaccins n'auraient pas été faits, de les rattraper. Le vaccin contre l'influenza devrait être fait régulièrement. Par ailleurs, certains vaccins sont recommandés pour les personnes particulièrement menacées en raison de leur âge ou de la présence de maladies. Le vaccin contre la grippe ou le vaccin contre les *pneumococques* (pneumonie) pour les personnes à partir de 60 ans en font entre autres partie. Le médecin traitant, les caisses maladie ainsi que *les dispensaires* donnent des informations sur les vaccins et leur nécessité. Les



caisses maladie prennent en charge les frais pour tous les vaccins recommandés par la «Commission permanente de vaccination (STIKO)» de l'Institut Robert Koch de Berlin. Par ailleurs, les statuts des caisses maladie peuvent également prévoir la prise en charge d'autres vaccins (p. ex. vaccins de voyage).

Important:

Tous les vaccins sont inscrits dans le carnet de vaccination qu'il faut apporter à chaque rendez-vous de vaccination. Si vous n'avez pas encore de carnet de vaccination, informez-vous auprès de votre médecin traitant.



Consultations dentaires

L'assurance maladie légale prend en charge les frais des examens de dépistage dentaire et de prévention énumérés dans le texte, tant pour les adultes que pour les enfants. Pour ces examens, il n'est pas nécessaire de payer une redevance au cabinet.

Adultes:

- deux examens dentaires par an, détection de caries, maladies des gencives et tumeurs dans la cavité buccale, le cas échéant radiographies
- un détartrage par an

Enfants (de 3 à 6 ans):

- trois examens de dépistage de maladies dentaires, buccales ou de la mâchoire y compris le conseil nutritionnel, l'hygiène buccale et la fluorisation (FU1 à FU3)

Enfants et jeunes (de 6 à 18 ans):

- Au cours de deux visites annuelles chez le dentiste on vérifie selon un calendrier précis l'hygiène buccale, on informe sur des maladies et on s'entraîne à l'hygiène buccale. Les dents sont fluorisées et les molaires scellées pour éviter les caries.

Important:

En plus des examens de dépistage dentaire et afin de protéger vos dents, vous devez les brosser deux fois par jour et en particulier vous charger de brosser les dents de vos enfants jusqu'à l'âge de six ans (et/ou si l'enfant veut se brosser lui-même les dents, repasser derrière pour assurer un bon nettoyage).

Dans le land de Hesse, il existe un carnet dentaire pour les enfants dans lequel sont inscrits les résultats des examens. Ce carnet peut être commandé auprès de la Landesarbeitsgemeinschaft Jugendzahnpflege du land de Hesse (cf adresse en annexe). Il faut l'apporter à chaque examen de dépistage et de prévention.

Prestations pour la promotion d'un mode de vie sain

La caisse d'assurance maladie légale doit apporter une contribution efficace à la promotion d'un mode de vie sain de ses assurés, avant tout pour réduire l'inégalité des chances de santé résultant d'une inégalité sociale. Le projet «Avec les migrants pour les migrants» fait partie de ces prestations particulières qui ont institué les caisses maladie des entreprises en «mesures dites de setting» pour le groupe cible des migrants. Ici dans le land de Hesse, elles collaborent avec le ministère des affaires sociales du land de Hesse ainsi qu'avec un grand nombre de communes et de circonscriptions du land sous la coordination du Centre ethno-médical. Le guide de santé qui fait partie du «projet MiMi» est également disponible dans 15 langues.



Toutes les offres individuelles des caisses maladie visent à l'amélioration de l'état de santé de leurs assurés comme par exemple la subvention de cures de prévention et de cures dites «compactes» ou de cours pour la promotion d'une alimentation saine et pour le mouvement ainsi que pour la réduction du stress font aussi partie des prestations de prévention dans ce sens. De même, les mesures destinées à éviter les risques de dépendance font partie de cet éventail de prestations. Demandez plus de détails à votre caisse maladie – elle sera heureuse de vous informer.

2. Examens de dépistage et de prévention pour les personnes sans couverture d'assurance maladie légale

Prestations selon la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile

Normalement, les demandeurs d'asile et les personnes qui sont obligées de quitter le pays ou dont le séjour est toléré pour des raisons de droit international, politique ou humanitaire («les réfugiés de fait») ne peuvent pas s'assurer légalement. Selon la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile, il existe pendant les premiers 48 mois un droit au traitement de maladies aiguës ou douloureuses nécessitant un traitement ainsi qu'un droit à certains examens de dépistage et de prévention (il y a des restrictions p.ex. pour les prothèses dentaires et l'orthodontie).

On peut avoir recours aux examens de dépistage et de prévention suivants:

- Examens de dépistage et de prévention pendant la grossesse, prestations pour l'accouchement et les soins après la naissance
- Examens de dépistage et de prévention médicaux comme dans l'assurance maladie légale: examens des enfants et des jeunes U1 à J1,

examens de dépistage gynécologique, dépistage annuel du cancer pour les femmes à partir de 20 ans et pour les hommes à partir de 45 ans, examens de contrôle et examens de la peau pour les personnes à partir de 35 ans (tous les deux ans)

- Examen semestriel de dépistage dentaire pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, puis examens de dépistage annuels

Important:

Pour avoir recours aux prestations décrites par la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile, il faut présenter une feuille de maladie au médecin. Vous l'obtiendrez auprès du bureau d'aide sociale ou dans le bureau où l'on demande également d'autres prestations. Il est toujours valable pour un trimestre.

Les bénéficiaires de prestations accordées selon la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile sont libérés de la redevance au cabinet médical.

- Vaccins usuels pour les enfants, pour les adultes tétanos, diphtérie, poliomyélite, selon le risque individuel également d'autres vaccins

Prestations selon le Code allemand de la sécurité sociale XII (aide sociale)

Pour les migrants dont le séjour est légal mais qui ne tombent pas sous la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile et ne sont assurés maladie ni en privé ni légalement, le droit aux prestations s'oriente sur le Code allemand de sécurité sociale SGB XII. S'il est prévisible qu'ils percevront l'aide sociale pendant plus d'un mois, ils seront légalement assurés maladie. Le bureau d'aide sociale les priera de choisir une caisse maladie légale et les y inscrira. Si un suivi par une caisse de maladie légale n'entre pas en ligne de compte, il faut déposer une demande de feuille maladie auprès du bureau d'aide sociale compétent pour la prise en charge de certaines prestations. Ces prestations correspondent à celles des assurés légaux. Les bénéficiaires de l'aide sociale ont droit aux examens de dépistage décrits ainsi qu'aux prestations de prévention et ne doivent pas payer de redevance au cabinet médical pour celles-ci.



Important:

Les ayants-droits sont ceux qui se trouvent dans une situation matérielle critique (pas de revenu suffisant et réellement disponible ou de fortune, pas d'assurance maladie) et lorsqu'il y a nécessité de traitement médical.

3. Glossaire

Cancer (*Krebs*): Le terme de cancer (maladie cancéreuse) signifie une croissance incontrôlée des cellules. Les cellules cancéreuses supplantent ou détruisent les tissus sains. Chaque organe du corps peut être atteint de cancer. Après les maladies cardio-vasculaires, les maladies cancéreuses sont la deuxième cause de mortalité la plus fréquente en Allemagne (chaque année environ 390.000 personnes sont atteintes de cancers). Cependant, de plus en plus de patients peuvent être guéris. Il existe beaucoup de cancers différents et leurs possibilités de traitement se différencient fortement. Le dépistage précoce permet de diminuer le risque de mourir d'un cancer.

Carnet-U (*U-Heft*): Les résultats des examens de dépistage (examens-U) sont inscrits dans ce carnet. Il contient par ailleurs des informations importantes comme p.ex. les tableaux de poids et de taille qu'un enfant devrait avoir atteint à un certain âge. Le carnet-U est établi à l'hôpital après l'examen U1. Il faut l'apporter à tous les examens de prévention des enfants et des jeunes.

Carnet de vaccination (*Impfpass*): Dans le carnet de vaccination, le médecin inscrit quand quelle vaccination a eu lieu. Comme les vaccinations de protection des enfants se font en règle générale pendant les examens de dépistage destinés aux enfants, il faut toujours apporter le carnet de vaccination ainsi que le carnet U à tous les examens U et J1. Si vous ne disposez pas encore de carnet de vaccination, le médecin en établit un. Le carnet de vaccination devrait également accompagner les adultes à chaque vaccination ou à chaque voyage à l'étranger.

Carte d'assuré (*Versichertenkarte*): La carte d'assuré est remise à l'assistante médicale avant la consultation pour que le traitement puisse être facturé à la caisse maladie. La carte d'assuré est établie peu de temps après l'inscription à une caisse maladie. En règle générale, elle est envoyée par la poste. Les coordonnées personnelles de l'assuré se trouvent sur la puce mémoire (nom, date de naissance, adresse) ainsi que le numéro de l'assuré, elle ne contient pas d'informations sur l'état de santé ou les diagnostics.

Coloscopie (*Darmspiegelung*): Chaque année, rien qu'en Allemagne, environ 66.000 personnes sont atteintes du cancer du colon et environ 29.000 personnes en meurent. La coloscopie est une possibilité de déceler à temps le cancer du colon et de le soigner ensuite. Pendant la coloscopie, un mince tuyau souple, appelé endoscope, est introduit dans le colon. Il contient un système optique permettant de transmettre des images du colon sur un écran. Des échantillons de tissus peuvent être prélevés pendant une coloscopie. Ces échantillons sont ensuite examinés en laboratoire. Pendant une coloscopie, on peut également procéder ainsi à de petites opérations chirurgicales.

Le diabète de la femme enceinte

(*Schwangerschaftsdiabetes*): En raison de modification hormonale pendant la grossesse, les femmes enceintes peuvent être passagèrement atteintes de diabète mellitus. Les premiers signes d'un diabète de la femme enceinte peuvent être: un fort excédent de poids de la femme, une soif extrême, trop de liquide amniotique et un enfant de taille au dessus de la moyenne. Le diabète de la femme enceinte déclenché par un trop haut taux de glycémie, représente un danger pour la santé de la mère et de l'enfant à naître et il faut le soigner. En cas de taux de glycémie légèrement surélevé, il suffit la

plupart du temps de respecter un régime strict. Si le taux de glycémie continue à rester élevé, il faut soigner le diabète de la femme enceinte avec de l'insuline. En règle générale, le diabète de la femme enceinte disparaît après la naissance.

Le diabète mellitus (*Diabetes mellitus*): Le diabète mellitus est une maladie chronique du métabolisme dont sont atteints environ 7% de la population en Allemagne. Le diabète peut survenir à tout âge, aussi bien chez les enfants et les jeunes que chez les personnes âgées. On parle de diabète mellitus quand l'insuline produite par le corps n'assure plus le transfert du sucre contenu dans la nourriture des voies sanguines vers les cellules. On assiste alors à une augmentation de la glycémie dans le sang, d'où le terme de «diabète sucré». Les *symptômes* typiques sont par exemple l'urination fréquente, la soif, la fatigue, le manque d'entrain, les troubles de la vue et les blessures qui guérissent mal. Un diabète mellitus non soigné ou mal soigné peut entraîner des dommages tels que par exemple la cécité, l'infarctus du myocarde, l'apoplexie et les lésions rénales.

Le dispensaire (*Gesundheitsamt*): Les dispensaires proposent à la population des informations concernant la santé, ils instruisent et conseillent. Ainsi, les examens médicaux préscolaires des enfants avant leur entrée à l'école, le conseil pour les vaccinations ainsi que les aides pour les malades psychiques, les personnes dépendantes et les personnes handicapées font par exemple partie des tâches des dispensaires. Les dispensaires ont également un rôle de surveillance et de contrôle. Ils s'occupent par exemple de l'hygiène dans les établissements de traitement, de soins et de soins médicalisés. Ils surveillent l'eau potable et l'eau des piscines et donnent des conseils dans les questions de médecine environnementale.

Examens de dépistage (*Frühkennungsuntersuchungen*): Le but des examens de dépistage est de détecter à temps des maladies (quand il n'y a pas encore de symptômes reconnaissables) et d'augmenter ainsi les chances de guérison.

Les facteurs de risque (*Risikofaktoren*): Il existe une série de circonstances qui peuvent mettre la santé en danger. On peut souvent éviter des comportements dus à l'habitude et les conséquences qui en découlent. Souvent, il s'agit également de prédispositions – en partie congénitales – à se détruire la santé ou de maladies. Les conditions de l'environnement, comme par exemple une exposition accrue au bruit, les rayons ultraviolets ou les moisissures dans les habitations valent comme facteurs de risque pour l'apparition de certaines maladies.

Fluorisation (*Fluoridierung*): Au moment de la fluorisation on dote les dents de fluorure par le biais de dentifrice contenant du fluor, par le biais de gélées ou de laques (uniquement chez le dentiste). Le fluorure s'entrepose dans l'émail des dents et renforce sa structure. La dent résiste mieux aux attaques d'acides (p.ex. dans la consommation de sucre).

Gestose: La gestose est un terme générique qui désigne différents troubles de la santé provoqués par la grossesse. En plus d'une pression artérielle plus élevée on peut assister à une élimination accrue de protéines dans l'urine et à l'apparition d'oedèmes. La gestose intervient surtout chez les primipares très jeunes ou assez âgées. Chez les femmes enceintes, d'autres facteurs de risque sont les dommages vasculaires dus aux troubles rénaux chroniques, à l'hypertension ou au diabète, à la consommation de tabac pendant la grossesse ainsi qu'à l'obésité ou aux carences en protéines. La gestose augmente le risque de naissance prématurée et de mort du nourrisson. En outre, elle peut représenter une complication qui met en danger la vie de la femme enceinte.

Infection (Infektion): En cas d'infection des agents pathogènes pénètrent dans le corps et s'y multiplient. Les diarrhées, les infections des voies respiratoires, la rougeole et la coqueluche mais également le SIDA et la malaria font partie des maladies infectieuses.

Influenza: Il s'agit d'une maladie infectieuse due aux virus de l'influenza, appelée également grippe, qui affecte presque toujours les voies respiratoires mais peut aussi s'accompagner d'un déroulement grave de la maladie et de complications comme une pneumonie ou une inflammation du muscle cardiaque (myocardite).

Maladies cardio-vasculaires (Herz-Kreislauf-Erkrankungen): Il s'agit d'une série de maladies qui concernent aussi bien le cœur, les vaisseaux du cœur (vaisseaux coronaires) que les vaisseaux sanguins. Les maladies les plus fréquentes sont l'artériosclérose (rétrécissement des artères dû à un dépôt sur les parois internes des vaisseaux), souvent précurseurs de l'infarctus du myocarde (obturation d'une artère) et l'insuffisance cardiaque (au cours de laquelle le cœur ne peut plus alimenter suffisamment les tissus en sang et en oxygène). Les maladies cardio-vasculaires sont la cause de mortalité la plus fréquente en Allemagne. Cependant, l'apparition de ces maladies peut souvent être évitée. Une vie saine avec une alimentation pauvre en graisse, suffisamment de mouvement et le renoncement à la nicotine ont un effet protecteur sur le système cardio-vasculaire.

Mammographie: Au cours d'une mammographie on réalise une radiographie des seins, ce qui permet de bien visualiser les modifications du tissu des seins.

Médecin traitant (Hausarzt): Un médecin traitant est un médecin établi. La plupart du temps c'est la première adresse où se rend le patient en cas de problèmes de santé . En Allemagne ceux qui travaillent comme médecins de famille sont des spécialistes de médecine générale, spécialistes de médecine interne établis comme médecins de famille.

Oedèmes (*Ödeme*): Les oedèmes sont des accumulations d'eau dans les tissus.

Pneumocoques (*Pneumokokken*): Il s'agit de bactéries (*streptococcus pneumoniae*) qui peuvent déclencher différentes maladies. En font partie la pneumonie, la méningite (*meningitis*) ou l'otite (*otitis media*). Le risque de maladie augmente chez les personnes âgées (plus de 60 ans), car la performance du système immunitaire diminue.

Prévention (*Vorsorge*): Sous le terme de prévention on comprend des mesures destinées à empêcher l'apparition de maladies. Un exemple de vraie mesure de prévention est le brossage des dents. Des soins réguliers et corrects des dents permettent d'éviter l'apparition de caries dentaires.

Redevance au cabinet médical

(*Praxisgebühr*): Une fois par trimestre, les patients doivent s'acquitter du versement d'une redevance de 10 euros au cabinet médical. Cela ne vaut pas pour les examens de dépistage et de prévention qui sont gratuits. Si d'autres consultations médicales sont nécessaires pendant le même trimestre, il faudra reverser la redevance à chaque nouvelle consultation, à moins que le premier médecin traitant n'ait établi de feuille d'orientation vers l'autre médecin. Les feuilles d'orientation vers d'autres médecins et donc l'exonération de la redevance au cabinet médical ne valent toutefois pas pour le dentiste et le médecin d'urgence. Ici aussi on prélève une redevance de 10 euros par trimestre. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas à payer de redevance au cabinet médical.

Résultat anormal (= positif) (*Auffälliger/ positiver Befund*): Le résultat anormal ou positif d'un test signifie qu'on soupçonne que la personne examinée porte en elle le germe supposé de la maladie ou le foyer de la maladie supposée. Afin de confirmer ce soupçon ou pour l'exclure, on recommande à la personne de procéder d'urgence à d'autres examens approfondis.

La rubéole (*Röteln*): La rubéole fait partie des maladies infantiles dont les adultes peuvent également être atteints. Une infection avec le virus de la rubéole pendant la grossesse peut entraîner des conséquences graves pour l'enfant à naître, comme p.ex. un handicap mental, la surdité et la cécité. Plus la femme contracte le virus tôt dans sa grossesse (jusqu'à la 18e semaine de grossesse) plus le risque que l'enfant soit gravement handicapé est grand. Pour cette raison, dans le cadre des examens de prévention pendant la grossesse, on effectue un test dit anticorps pour constater si la femme enceinte a déjà eu une infection de rubéole, ce qui la protège contre le virus ou si elle doit s'en protéger. Si la protection est insuffisante, la femme enceinte doit limiter ou éviter le contact avec les enfants ou avec les foules. Toutefois, la meilleure protection est la vaccination dans l'enfance (pour les



filles à l'âge de 11 à 13 ans) ou comme femme avant le début d'une grossesse.

Screening: Le terme vient de l'anglais et désigne des examens médicaux effectués en séries. Dans le contexte du cancer du sein, screening signifie un examen criblant toutes les femmes entre 50 et 69 ans.

Symptôme (*Symptom*): Un symptôme est le trouble provoqué par une maladie ou par une blessure (par exemple la douleur).

Unité de screening (*Screening-Einheiten*): Ces institutions médicales sont spécialisées dans les mammographies en screening et elles sont soumises à des exigences de qualité très strictes. On y établit des clichés de mammographies et si des irrégularités sont constatées, on approfondit l'examen. Les unités de screening sont dirigées par des médecins spécialement formés.

4. Adresses

Institutions

Description/contact

AIDS-Aufklärung e.V.

Große Seestr. 31
60486 Frankfurt am Main
Tel.: 069|76 29 33
Fax: 069|76 10 55
E-Mail: info@aids-aufklaerung.de
Internet:
www.aids-aufklaerung.de

L'association AIDS-Aufklärung e.V. de Francfort propose des consultations anonymes, téléphoniques et personnelles, un conseil on line, des manifestations d'information, des formations continues ainsi que des tests anticorps VIH.

AIDS-Hilfe Hessen

Friedberger Anlage 24
60316 Frankfurt am Main
Tel.: 069|59 07 11
Fax: 069|59 07 19
E-Mail:
aids-hilfe-hessen@t-online.de
Internet:
www.sozialnetz-hessen.de/aidshilfe

Les aides au SIDA du land de Hesse sont entre autres disponibles sous forme de consultations téléphoniques. Elles donnent des renseignements sur les questions concernant le «Safer Sex», «Safer Use», sur les risques potentiels d'infection et sur le test anticorps VIH.

Vous trouverez des centres de conseil entre autres à:

Darmstadt: Téléphone 06151|2 80 73

Gießen: Téléphone 0641|1 94 11

Kassel: Téléphone 0561|10 85 15

Offenbach: Téléphone 069|88 36 88

Wiesbaden: Téléphone 0611|30 24 36

Institutions

Description/contact

Deutsches Grünes Kreuz e.V.

DGK

Im Kilian

Schuhmarkt 4

35037 Marburg

Tel.: 06421|29 30

Fax: 06421|2 29-10

E-Mail: dgk@kilian.de

Internet: <http://www.dgk.de>

La Croix Verte allemande est une association indépendante et d'intérêt public (e.V.) pour la promotion de la prévention sanitaire et pour la communication en Allemagne, ayant pour but de motiver la population à prendre des responsabilités pour sa propre santé. Cette promotion est assurée par des propres services de presse, d'information et des services d'images et une coopération permanente avec les médias imprimés, la télévision et la radio. Sur la page Internet vous trouverez des informations, des adresses et des numéros de téléphone concernant différents sujets de santé. En outre, la Croix Verte allemande propose elle-même des hotlines sur des thèmes tels que la douleur, l'écoute, le soleil et la peau, le glaucome et la vaccination.

Donum Vitae Hessen

Landesgeschäftsstelle Hessen

Rheinstraße 65–67

64295 Darmstadt

Tel.: 06151|2 79 39 41

Fax: 06151|2 79 39 43

E-Mail: [Beratungsstelle@](mailto:Beratungsstelle@donumvitaedarmstadt.de)

donumvitaedarmstadt.de

Internet: www.donumvitae.org

Cinq centres de consultation font partie de l'association régionale Donum Vitae Hesse, ils s'adressent aux femmes, aux hommes et aux couples indépendamment de la nationalité et de la croyance. On conseille les femmes mises en conflit par une grossesse dans le sens de la religion catholique, (on y prodigue p. ex. des conseils sur les aides et les droits existants). Donum Vitae procure aussi des aides financières et autre soutien aux femmes enceintes et aux mères en détresse.

Les centres de conseils se trouvent à:

Darmstadt: Téléphone 06151|2 79 39 41

Fulda: Téléphone 0661|2 50 67 10

Gießen: Téléphone 0641|9 72 76 89

Limburg: Téléphone 06431|40 86 25

Wiesbaden: Téléphone 0611|2 05 68 06

Institutions

Description/contact

Gesundheitsämter in Hessen

Les bureaux de santé proposent à la population des informations concernant la santé, une éducation sanitaire et des conseils. Les visites médicales préscolaires des enfants en âge de rentrer à l'école primaire font par exemple partie des missions des bureaux de santé, le conseil vaccination et les aides aux malades psychiques, aux personnes toxicomanes ainsi qu'aux personnes présentant des handicaps. Les bureaux de santé se chargent également de missions de surveillance et de contrôle. Ils s'occupent par exemple de l'hygiène dans les institutions de traitement, de soins et de garderies. Ils surveillent l'eau potable et l'eau des piscines et prodiguent des conseils dans les questions de médecine environnementale. Vous trouverez les adresses des bureaux de santé du land de Hesse sur la page Internet suivante:

www.gesund-in-hessen.info

Hessische Arbeitsgemeinschaft für Gesundheitserziehung e.V. (HAGE)

Heinrich-Heine-Straße 44
35039 Marburg
Tel.: 06421 | 6 00 70
Fax: 06421 | 6 00 711
E-Mail: info@hage.de
Internet: www.hage.de

La HAGE est une fédération du land ayant pour but la promotion de la santé dans le land de Hesse. 50 organisations membres y collaborent. La mission centrale de la HAGE est d'inciter à des activités et des mesures d'information sanitaire, à la promotion de la santé et à l'éducation sanitaire, qu'elle coordonne et effectue. Son offre s'adresse de manière ciblée à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la promotion de la santé. Elle les soutient en développant des concepts, en évaluant et organisant les projets de santé, les formations continues et les séminaires. Elle aide également à la réalisation de matériaux d'information.

Institutions

Description/contact

Hessisches Integrationslotsen-Netzwerk

Referatsleiterin
Wiebke Schindel
Hessisches Sozialministerium
Dostojewskistraße 4
65187 Wiesbaden
Tel.: 0611|8 17 33 44
Fax: 0611|89 08 43 94
E-Mail:
wiebke.schindel@hsm.hessen.de
Internet:
www.sozialministerium.hessen.de

A l'intérieur du programme de «Promotion de mesures d'intégration» le gouvernement du land de Hesse soutient l'engagement de personnes présentant une origine migratoire et il embauche des Allemands en tant que guides d'intégration dans tous les différents domaines de la société. Il s'agit d'intermédiaires linguistiques et culturels bien intégrés, compétents au niveau de la langue et au niveau interculturel. Grâce à l'accès à leur communauté respective, ils aident les migrants et leur transmettent des connaissances au niveau des structures sociales, politiques et culturelles et les aides à s'orienter au quotidien et à supprimer les barrières bureaucratiques. Les guides d'intégration sont destinés aux nouveaux migrants, aux migrants qui vivent ici depuis déjà longtemps ainsi qu'aux rapatriés.

Hessische Landesstelle für Suchtfragen (HLS) e.V.

Zimmerweg 10
60325 Frankfurt am Main
Tel. 069|71 37 67 77
Fax 069|71 37 67 78
E-Mail: hls@hls-online.org

L'objectif du HLS est la promotion et la coordination de mesures préventives, thérapeutiques et de réhabilitation dans le domaine de la toxicomanie. En tant que confédération de toutes les structures de prévention et d'aide à la dépendance (Blaues Kreuz, Kreuzbund, Guttempler, Freundeskreise etc.) du land de Hesse, la HLS met des informations, du matériel et des adresses de structures à disposition. Dans le land de Hesse, la HLS sert de bureau de coordination central des organisations membres, du public professionnel et du grand public, des médias et de la politique pour toutes les questions ayant trait à la dépendance.

Institutions

Description/contact

Hessisches Netzwerk „Gewaltprävention im Gesundheitswesen“

Nancy Gage-Lindner
Hessisches Sozialministerium
Prävention und Schutz
vor Gewalt
Dostojewskistraße 4
65187 Wiesbaden
Tel.: 0611|8 17 24 73
Fax: 0611|89 08 41 83
E-Mail:
n.gage-lindner@hsm.hessen.de
Internet:
www.familienatlas.de/ca/a/tl/
<http://www.sozialministerium.hessen.de/>

Le plan d'action du land de Hesse pour la lutte contre la violence dans le domaine domestique rassemble différentes approches pour l'aide et le soutien des victimes de violences familiales – y compris le suivi sanitaire. Le plan d'action vise en premier lieu une meilleure protection de la violence du couple. Il sert également à protéger les enfants des dangers que la violence dans le couple signifie pour leur développement. Le réseau hessois de prévention de la violence dans le domaine sanitaire offre des aides à l'orientation pour les professions de la santé. La page internet indiquée contient des adresses importantes et des publications tant pour les personnes concernées que pour les organisations d'aide: centres de consultation, groupes de téléphone d'urgence, réseaux régionaux contre la violence domestique – et une aide pratique: les instructions à suivre pour documenter médicalement la maltraitance physique.

Kassenärztliche Vereinigung Hessen (KV)

Dr. Löwenstein-Haus
Georg-Voigt-Straße 15
60325 Frankfurt am Main
Postfach 15 02 04
60062 Frankfurt am Main
Tel.: 069|79 50 26 02
Fax: 069|79 50 26 40
E-Mail: infocenter@kvhessen.de
Internet: www.kvhessen.de

Sur la page Internet de la KV du land de Hesse, on trouve un moteur de recherche des médecins conventionnés et les thérapeutes de Hesse destiné aux assurés et aux patients. Par ailleurs, des informations y sont mises à disposition, concernant les sujets de prévention, de vaccins, d'auto-assistance, d'urgence et de services de garde médicaux (service d'urgence, migrants, prestations individuelles (IGEL) et remboursement des frais, prestation et qualité.

Institutions

Klinik für Phoniatrie und Pädaudiologie

Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main
Theodor-Stern-Kai 7, Haus 7A
60590 Frankfurt am Main
Tel.: 069|63 01 57 75
Fax: 069|63 01 50 02

Klinik für Phoniatrie und Pädaudiologie

Universitätsklinikum Gießen
und Marburg GmbH
Standort Marburg
Deutschhausstraße 3
35033 Marburg
Tel.: 06421|2 86 64 39
Fax: 06421|2 86 28 24

Landesärztekammer Hessen

Im Vogelsgesang 3
60488 Frankfurt am Main
Postfach 90 06 69
60446 Frankfurt am Main
Tel.: 069|97 67 20
Fax: 069|97 67 21 28
E-Mail: laek.hessen@laekh.de
Internet: www.laekh.de

Description/contact

Ces cliniques de Francfort et Marbourg proposent un test d'audition pour les bébés qui sont nés à la maison ou dans une maison de naissance, un test dans le cadre d'une consultation dite de screening. Si le test d'audition révèle un résultat anormal, une ou plusieurs autres consultations sont nécessaires. Celles-ci peuvent également avoir lieu à Francfort ou Marbourg.

La chambre des médecins du land de Hesse assure un suivi médical de qualité garantie et digne de confiance ainsi que l'exercice de la profession médicale par ordre de l'Etat. En plus d'offres de formations continues et complémentaires destinées aux médecins et aux professions paramédicales, ses tâches englobent le conseil des membres, des citoyens et de la politique. Ils représentent également les intérêts des patients et aident en cas de fautes professionnelles. Sur ses sites Internet, la chambre propose des recommandations pour la santé, des informations générales aux patients, des numéros de téléphone d'urgence (entre autres la centrale des poisons).

Institutions

Description/contact

Landesarbeitsgemeinschaft Jugendzahnpflege in Hessen (LAGH)

Christine Roß-Daum
Rhonestraße 4
60528 Frankfurt am Main
Tel.: 069|4 27 27 51 95
Fax: 069|4 27 27 51 05
E-Mail: ross-daum@lzkh.de
Internet:
www.jugendzahnpflege.hzn.de

La LAGH encourage la santé dentaire des enfants et des jeunes dans le land de Hesse. Avec les caisses maladie légales, les professionnels des bureaux de santé et des cabinets dentaires elle procède à une prophylaxie de groupe dans les écoles et les établissements préscolaire. Par ailleurs, on peut y faire une demande de passeport dentaire pour enfants.

Landeszahnärztekammer Hessen (LZKH)

Rhonestraße 4
60528 Frankfurt am Main
Tel.: 069|4 27 27 50
Fax: 069|4 27 27 51 05
E-Mail: box@lzkh.de
Internet: www.lzkh.de

La chambre dentaire du land de Hesse (LZKH) propose une hotline aux patients pour un conseil neutre et bon marché. Des conseillers qualifiés se tiennent à la disposition des patients au numéro 01805|20 20 52.

Mammographie-Screening Hessen

Zentrale Stelle
Postfach 3529
65025 Wiesbaden
Tel.: 0180|3 62 66 66 (9 ct/Min.)
Fax: 0611|7 10 02 82
E-Mail:
mammo-info@kvhessen.de
Internet:
www.ein-teil-von-mir.de

La centrale donne des réponses aux questions concernant les examens de mammographie. Elle donne également des informations sur les lieux où se rendre pour effectuer le screening de mammographie. Par le biais de cette centrale, vous pouvez fixer des rendez-vous pour un screening. Tous les deux ans, toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans sont invitées personnellement à participer à ce programme de prévention de grande qualité. La participation est volontaire.

Institutions

pro familia

Landesverband Hessen

Palmengartenstraße 14
60325 Frankfurt am Main
Tel.: 069|44 70 61
Fax: 069|49 36 12
E-Mail: lv.hessen@profamilia.de
Online-Mail-Beratung bei
pro familia: www.sextra.de

Description/contact

Dans le land de Hesse, 26 bureaux de conseil, deux instituts médicaux et un centre de formation font partie de la fédération régionale pro familia. Tous les bureaux de conseil sont des centres de consultation de grossesse reconnus par l'Etat. Ils peuvent délivrer un certificat de consultation. Les femmes y obtiennent également des informations sur la «pilule du lendemain» au numéro: 01805|77 63 26.

Darmstadt: Téléphone 06151|42 94 20

Dietzenbach: Téléphone 06074|22 65

Gießen: Téléphone 0641|7 71 22

Kassel: Téléphone 0561|2 74 13

Offenbach: Téléphone 069|81 77 62

Wiesbaden: Téléphone 0611|37 65 16

Sozialverband VdK

Hessen-Thüringen

Geschäftsstelle Frankfurt
Elsheimerstraße 10
60322 Frankfurt am Main
Tel.: 069|7 14 00 20
Fax: 069|7 14 00 255
E-Mail:
sozialpolitik.hessen@vdk.de

La fédération sociale VdK Hesse-Thuringe conseille et représente ses membres dans des litiges de droit social. En plus, elle propose un conseil indépendant aux patients. La consultation est également gratuite pour les non-membres et s'adresse en premier lieu aux malades chroniques et aux handicapés. Les centres de consultation se trouvent à:

Kassel: Téléphone 0561|9 20 70 80,

Horaires de consultation: jeudi, 14–18 heures

Darmstadt: Téléphone 06151|35 99 80,

Horaires de consultation: lundi, 13–17 heures

Alsfeld: Téléphone 06631|35 56

Horaires de consultation: mercredi, 13–17 heures

Institutions

Description/contact

Unabhängige Patientenberatung Deutschland (UPD)

Beratungsstelle Gießen

Liebigstraße 15

35390 Gießen

Tel: 0641|3 01 33 45

Fax: 0641|3 01 94 29

E-Mail:

giessen@upd-online.de

Internet:

[http://www.unabhaengige-](http://www.unabhaengige-patientenberatung.de/)

[patientenberatung.de/](http://www.unabhaengige-patientenberatung.de/)

Dans 22 centres de conseil, la UPD (conseil indépendant aux patients) propose au niveau national par le biais d'un personnel professionnel, des informations gratuites sur des sujets relevant de la santé, un conseil sur les questions de droit médical et des informations sur des offres complémentaires (régionales) de suivi médical, Par ailleurs, la UPD met également à disposition du public un conseil national concernant la maladie et des sujets spécifiques.

Verbraucherzentrale Hessen

Große Friedberger Straße 13–17

60313 Frankfurt am Main

Tel.: 01805|97 20 10

E-Mail: vzh@verbraucher.de

Internet: www.verbraucher.de

La centrale des consommateurs du land de Hesse propose aux patients une consultation téléphonique personnelle. Consultation téléphonique du lundi au jeudi. De 10 à 13 heures au n° 0900|1 77 44 47 (1,75 euro/min. pour les appels venant du réseau fixe allemand). Vous obtiendrez une consultation personnelle dans les centres de consultation de Francfort, Cassel et Darmstadt. Pour fixer des rendez-vous à:

Frankfurt: Téléphone 01805|97 20 10

(12 cent/min. pour les appels du réseau fixe allemand)

Kassel: Téléphone 0561|10 49 05

Darmstadt: Téléphone 06151|27 99 90

Notes

Notes

Remerciements

Nous remercions tous les professionnels et toutes les institutions qui ont participé à la réalisation de cette brochure:

Bärbel Bächlein (BKK Bundesverband Essen), Dr. Helga Brenneis (pro familia Wiesbaden), Dorith Dominik (Fachdienst Gefahrenabwehr- und Gesundheitszentrum des Kreises Offenbach), Selver Erol (Integrationsbüro des Kreises Offenbach), Katharina Fischer (Sozialverband VdK Hessen-Thüringen), Brigitte Fuchs (pro familia Landesverband Hessen), Nancy Gage-Lindner (Hessisches Sozialministerium), Doris Globig (Büro für Gleichberechtigung und Integration der Stadt Mühlheim am Main), Aylin Gönenc (DRK KV Kassel-Stadt e.V.), Karin Heinemann (DRK KV Kassel-Stadt e.V.), Semra Kanisicak (Integrationsbüro des Kreises Offenbach), Ute Klaus (Verbraucherzentrale Hessen e.V.), Karin Kranabetter (Ethno-Medizinisches Zentrum Hannover e.V.), Konstanze Küpper (Projektstelle Mammographie-Screening Hessen), Michaela Lautner (Mammographie-Screening Hessen), Peter Lipp (Fachdienst Gefahrenabwehr- und Gesundheitszentrum/Leitung Zahnärztlicher Dienst des Kreises Offenbach), Cornelia Luetkens (Gesundheitsamt Wiesbaden), Dr. Christian Luetkens (Hessisches Sozialministerium), Katja Möhrle, M.A. (Landesärztekammer Hessen), Prof. Dr. med. Katrin Neumann (Klinik für Phoniatrie und Pädaudiologie J. W. Goethe-Universität Frankfurt am Main), Dr. Gabriele Oefner (Gesundheitsamt Kassel), Gudrun Ornth-Sümenicht (DRK Landesverband Hessen e.V.), Alp Otman (Interkulturelles Büro der Wissenschaftsstadt Darmstadt), Heike Pallmeier (HAGE), Michael Pufahl (BKK Landesverband Hessen), Christine Pusch (donum vitae e.V.), Burglinde Retza (Hessisches Sozialministerium), Christine Roß-Daum (Landesarbeitsgemeinschaft Jugendzahnpflege in Hessen), Karl Matthias Roth (Kassenärztliche Vereinigung Hessen), Wiebke Schindel (Hessisches Sozialministerium), Karin Scholl (Integrationsbüro der Stadt Dreieich), Dr. Karin Seuren-Kronenberg (Gesundheitsamt Stadt Kassel), Sholeh Sharifi (Integrationsbüro Gießen), Yvette Sommer (Einwohner- und Integrationsamt Landeshauptstadt Wiesbaden), Dr. phil. Anke Steckelberg (Universität Hamburg, Fachbereich Gesundheit), Klaus Stehling (AIDS-Hilfe Hessen e.V.), Dr. Martina Stickan-Verfürth, MPH (BKK Bundesverband Essen), Dr. Andrea Thumeyer (Landesarbeitsgemeinschaft Jugendzahnpflege in Hessen), Fatma Uslu (Integrationsbüro Gießen), Saskia Veit-Prang (Einwohner- und Integrationsamt Landeshauptstadt Wiesbaden), Rita Wandel (Klinik für Phoniatrie und Pädaudiologie Universitätsklinikum Gießen und Marburg GmbH), Dr. Hans-Georg Wolter (Stadtgesundheitsamt/Gesunde-Städte-Projekt der Stadt Frankfurt am Main), Dr. Daniela Wunderlich (Frauenärztin, Wiesbaden), Fatma Yilmaz (DRK-KV Darmstadt-Stadt e.V.).

Préserver la santé

Vous vivez en Allemagne et vous êtes en bonne santé. Vous voulez le rester mais vous n'avez pas d'idée d'ensemble des possibilités de prévention et de dépistage. Cette brochure vous montre comment procéder pour protéger activement votre santé et pour déceler à temps les maladies.

Qu'est-ce que par exemple un examen de contrôle de santé ? Que signifie le dépistage du cancer? A quels examens les enfants et les jeunes ont-ils droit? Quand faut-il se faire vacciner? Quels examens dentaires pouvez-vous faire pour conserver toute la vie la santé de vos dents? Cette brochure répond à ces questions et à beaucoup d'autres. Par ailleurs vous y trouverez des adresses de contact et des interlocuteurs pour de différents établissements de santé du land de Hesse.